

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO VARUNA BIODIVERSITÉ

Mars – Juin 2026

Article 1 : Organismes

Dans le cadre du programme Varuna, financé par l'Agence Française de Développement et mis en œuvre par Expertise France, l'équipe Varuna organise une troisième, et dernière édition du concours photos lié à la biodiversité du sud-ouest de l'océan Indien.

Article 2 : Objet du concours

Ce concours s'inscrit dans les actions du programme Varuna pour la préservation de la biodiversité dans l'océan Indien. Ce concours a donc vocation à montrer au public la beauté et la diversité du patrimoine naturel vivant des îles du sud-ouest de l'océan Indien. Ce concours clôture les actions du programme Varuna pour la préservation de la biodiversité dans l'océan Indien. Il a vocation à constituer un témoignage visuel final de la diversité biologique des îles de la région.

Article 3 : Thème du concours

Le programme repose sur trois grands axes :

- Renforcer la coopération entre les acteurs de la région (gestionnaires d'aires protégées, chercheurs, institutions, acteurs publics et privés) afin de mieux protéger la biodiversité.
- Accompagner les entreprises dans la transition écologique, en les aidant à réduire leur impact sur la nature et à développer des initiatives respectueuses de l'environnement.
- Favoriser le dialogue entre la science et la société, en rendant les connaissances scientifiques plus accessibles et en encourageant des actions concrètes sur les territoires.

Dans ce cadre, les photographies proposées devront faire écho à ces engagements. Elles pourront, par exemple, mettre en lumière la richesse des écosystèmes marins ou forestiers, une espèce emblématique, un paysage préservé, une action de terrain, une initiative locale ou encore le lien entre les communautés et leur environnement naturel.

Le thème pour cette édition est « **Trésors vivants : l'album de nos richesses en héritage** ».

À travers ce thème, les participants sont invités à révéler les pépites de leur environnement : une espèce animale ou végétale emblématique, un détail organique remarquable, un paysage naturel préservé ou toute autre expression concrète du monde vivant. L'objectif est de constituer un véritable album de nos richesses naturelles, illustrant à la fois le patrimoine reçu, le patrimoine vécu et celui que nous laisserons derrière nous, témoignant de la diversité des écosystèmes et du lien étroit entre société, biodiversité et connaissances scientifiques. Chaque photographie devra ainsi contribuer à valoriser ces trésors vivants, patrimoine commun que nous avons la responsabilité de préserver et de transmettre.

À l'issue de cette édition, les 20 meilleures photographies, toutes éditions confondues, seront retenues pour intégrer un « Album Varuna des Trésors vivants », imprimé en édition limitée et remis aux lauréats ainsi qu'aux partenaires. Chaque participant sélectionné verra sa photo valorisée, accompagnée de son nom et d'un court texte explicatif. Cet album constitue une manière supplémentaire de mettre en lumière le talent des participants tout en promouvant la beauté et la diversité du patrimoine naturel de l'océan Indien.

Article 4 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux photographes amateurs ou professionnels extérieurs au programme Varuna souhaitant mettre en valeur la biodiversité du sud-ouest de l'océan Indien.

Article 5 : Modalité de participation

Pour participer, les candidats externes doivent suivre la procédure ci-dessous :

- Les photos doivent être prises **exclusivement** dans les zones de la région du Sud-ouest de l'océan Indien. Les images générées ou modifiées à l'aide d'une intelligence artificielle ne sont pas autorisées et ne seront pas prises en compte dans le cadre du concours.
- **Le format requis** est le suivant : minimum 300 dpi et 2100 pixels (en largeur ou en hauteur).
- Chaque participant peut soumettre **jusqu'à 5 photos** qui doivent être dépourvues de toute marque distinctive : signature, copyright, logo, etc.
- La légende de 500 caractères maximum est cruciale. Elle doit contenir des informations précises sur le lieu de prise de vue, l'année de la photo, les espèces identifiables ou les éléments de la photo et explique pourquoi cette photo constituera un trésor vivant à valoriser.
- Les photos **doivent être envoyées par un lien de transfert de fichier en ligne** (WeTransfert ou une plateforme équivalente de votre choix). Les fichiers doivent être nommés avec le nom du participant suivi de numéros de 01 à 05. Par exemple, pour Jean Petit, les photos seront nommées : jean-petit-01, jean-petit-02, jean-petit-03, etc.

Le lien d'envoi des photos devra impérativement être intégré au formulaire de candidature.

Article 6 : Modalités d'inscription

Un formulaire de candidature est mis à disposition aux participants pour remplissage jusqu'au **31 Mai 2026 à 23h59** (GMT+3), date limite d'envoi des photos et d'inscription. Le formulaire est disponible sur le lien suivant : <https://forms.gle/rsrTCqSzarLuWHG7>

Les organisateurs recommandent de ne pas tarder à soumettre votre candidature.

Il est également exigé des participants qu'ils s'abonnent aux différentes pages Varuna Biodiversité sur les réseaux sociaux où ils disposent d'un compte : Facebook - Instagram - LinkedIn. Des informations pratiques et des éventuels changements de date et/ou de règlement pourront d'ailleurs y être communiqués.

Article 7 : Modalités d'évaluation, sélection du jury et dotations

Les membres du jury valoriseront la capacité des photographes à capturer des sujets concrets et emblématiques qui illustrent la valeur de notre patrimoine naturel : : espèces animales ou végétales emblématiques, détails remarquables du monde vivant, paysages naturels préservés ou initiatives concrètes en faveur de la biodiversité.

Le jury sera composé de représentants du programme Varuna ainsi que de structures professionnelles issues des différents territoires de la région, à raison d'au moins un professionnel par territoire.

Le jury sélectionnera les productions selon les 4 critères suivants (à valeurs égales) :

- Compréhension du thème et sa qualité de retranscription
- Originalité du sujet retenu
- Créativité dans le choix du traitement visuel
- Esthétique et qualité visuelle de la photo / qualité technique de l'image (un recours excessif au post-traitement sera pénalisé et l'aspect naturel des images sera valorisé)

Le jury récompensera trois candidats et décernera le 1er prix, le 2ème prix et le 3ème prix. Le jury se réserve également la possibilité d'attribuer un prix spécial supplémentaire avec une dotation qui reste à préciser.

Les décisions du jury sont sans appel.

• 1er prix :

- Un pack d'équipements photo : appareil photo et objectifs
- Un coffret Revue Gecko (toutes les éditions)
- Album trésor du vivant

• 2ème prix :

- Une caméra portable pour smartphone (type DJI Osmo Pocket)
- Un coffret Revue Gecko (toutes les éditions)
- Album trésor du vivant

• 3ème prix :

- Un appareil photo instantané/polaroid
- Un coffret Revue Gecko (toutes les éditions)
- Album trésor du vivant

Ces dotations ne pourront pas être remplacées par du numéraire.

Article 8 : Diffusion des œuvres

Les concurrents autorisent l'utilisation gratuite de leurs œuvres soumises au concours par le programme Varuna, pour les diffusions privées et publiques de ces œuvres, dans le cadre des activités du programme Varuna, pour toute sa durée, en tous lieux et dans tous pays, sur tous supports existants et à venir. Ces diffusions ont strictement pour objet de promouvoir la nécessaire préservation de la biodiversité de l'océan Indien.

Les noms des photographes seront clairement mentionnés lors de chacune des diffusions publiques ou privées. Le programme Varuna exclut toute utilisation commerciale des photos remises en compétition, à l'exclusion des diffusions prévues dans la revue Gecko et sur son site internet, dans le cadre du partenariat établi avec ce titre de presse.

Les photos représentant des personnes identifiables doivent être accompagnées d'une autorisation de diffusion signée. À défaut, la photo pourra être disqualifiée.

Article 9 : Garantie des concurrents

Le concurrent garantit les responsables du programme Varuna contre tous troubles, revendications et évictions. Le concurrent déclare par ailleurs qu'il est bien l'auteur des photographies soumises au concours et qu'il n'a introduit dans ses œuvres aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits d'auteur de quiconque. L'authenticité des œuvres primées sera dûment vérifiée avant la proclamation des résultats.

Article 10 : Calendrier prévisionnel

Lancement du concours : 15 Mars 2026

Fin des inscriptions et envoi des photos : 31 Mai 2026

Délibérations du jury : Juin 2026

Annonce des résultats : Juillet 2026